

# BILAN DE LA CONCERTATION



Concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territorial Nantes Saint-Nazaire

9 mars 2016

# **SOMMAIRE**

1. Le	s modalités de la concertation mises en place	1
1.1.	Rappel des modalités définies dans les délibérations 2013-12 et 2015-09	1
1.2.	Descriptif de tous les dispositifs mis en place	2
2. Bil	lan de la concertation	7
2.1.	Habitat et vie sociale	7
2.2.	Economie et emplois	8
2.3.	Transition écologique	. 10
2.4.	Mobilités et modes de vie	.12
2.5	Thèmes transversaux	14

## 1. Les modalités de la concertation mises en place

# 1.1.Rappel des modalités définies dans les délibérations 2013-12 et 2015-09

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a délibéré sur les modalités de la concertation pour la révision du schéma de cohérence territoriale le 22 mars 2013. Cette délibération, 2013-12, précisait les objectifs de la concertation :

- permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCOT et d'y apporter sa contribution
- sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

Les modalités d'information et de participation du public y ont été définies. Les modalités d'information étaient les suivantes :

- une annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la concertation et de ses modalités sera effectuée
- le site Internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire permettra un accès aux éléments du dossier de concertation
- d'autres supports d'information seront utilisés comme, par exemple, des publications dans des journaux des intercommunalités et des bulletins municipaux

Pour la participation du public, les modalités étaient les suivantes :

- le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du schéma de cohérence territoriale en les consignant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de chaque intercommunalité
- il pourra également les adresser directement au Pôle métropolitain par courrier postal ou électronique
- des réunions publiques seront organisées

La première délibération a été complétée par une délibération complémentaire, 2015-09, le 10 juillet 2015 qui précisait les modalités de participation du public à la concertation. Il pouvait formuler des observations et propositions, soit :

- en les consignant dans les registres de concertation disponibles aux sièges des six intercommunalités membres du pôle métropolitain.
- en les publiant sur le site internet du pôle métropolitain (www.nantessaintnazaire.fr) par un simple avis ou un cahier d'acteur. Ces contributions seront publiques et enrichies,

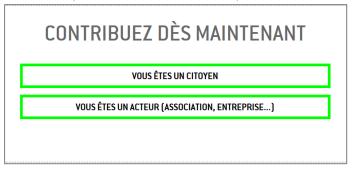
- périodiquement, du contenu des registres de concertation. Le pôle métropolitain publiera, en tant que besoin, les réactions des élus aux observations et propositions formulées.
- en participant à des soirées contributives thématiques qui seront organisées à la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Toute personne intéressée devra se préinscrire par courrier ou par mail (concertation@nantessaintnazaire.fr) afin de faciliter la préparation et l'organisation de ces séances. Les comptes-rendus de ces soirées seront publiés sur le site internet et versés dans les dossiers de concertation disponibles aux sièges des intercommunalités.
- en participant aux réunions publiques qui seront organisées à la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).
- en les adressant par courrier postal à Mme la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 9.

### 1.2.Descriptif de tous les dispositifs mis en place

### Site internet

Le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a donné la possibilité à chacun de s'exprimer sur son site

internet renouvelé en juillet 2015, www.nantessaintnazaire.fr. Un onglet spécial a été créé, « concertation révision du SCOT », qui permet de déposer en ligne soit une contribution citoyenne, soit une contribution d'acteur (cf. illustration ci-contre). Au total, 14 contributions ont été mises en ligne, 5



contributions citoyennes et 10 contributions d'acteur (Conseil départemental de Loire Atlantique, 3C44, conseil de développement Loire et Sillon par deux fois, Conseil de développement CARENE, ADGCV 44, CIGO, Label Gauche, Groupe local nantais EELV et les 5 conseils de développement réunis).

Par ailleurs, les soirées contributives et les réunions publiques ont été annoncées sur le site internet. Ces annonces précisaient le lieu, la date et l'heure de chacune des rencontres.

Le site propose également des documents en ligne : Diagnostic et PADD du SCOT 2, SCOT 1, documents relatifs à l'évaluation du SCOT 1, comptes-rendus des ateliers des élus du diagnostic, des conférences-débat, des soirées contributives et des réunions publiques

### Dossier de concertation aux 6 sièges des intercommunalités

A chaque siège des intercommunalités composant le Pôle Métropolitain, dès le mois de mars 2013, des dossiers de concertation ont été mis à disposition des citoyens pour qu'ils consultent les pièces mises à leur disposition et qu'ils s'expriment dans le cadre de la révision du SCOT. Aucune contribution écrite n'a été portée aux registres de concertation.

- Nantes Métropole : 2, cours du Champ de Mars – 44 000 Nantes

- CARENE: 4, avenue du Commandant l'Herminier 44 600 Saint-Nazaire
- Communauté de communes Erdre et Gesvres : 1, rue Marie Curie parc d'activités La Grand'Haie 44 119 Grandchamp-des-Fontaines
- Communauté de communes Loire et Sillon : 2, boulevard de la Loire 44 260 Savenay
- Communauté de communes Cœur d'Estuaire : 1, cours d'Armor 44 360 Saint-Etienne-de-Montluc
- Communauté de communes Pays de Blain : 1, avenue de la Gare 44 130 Blain

### Les pièces mises à disposition étaient :

- SCOT 1
- Analyse des résultats de l'application du SCOT 1
- Délibérations N°2013-12 (22 mars 2013) et N°2015-09 (10 juillet 2015) et délibération 2015-14 (3 novembre 2015)
- Diagnostic et PADD du SCOT 2
- Documents de travail sur le diagnostic et les enjeux
- Document d'aménagement commercial
- Porter à connaissance de l'Etat et ses annexes dont l'ESE du projet d'aéroport du Grand Ouest
- Registre de concertation
- Contributions des personnes publiques associées reçues avant l'arrêt du projet (3C44 et chambre d'agriculture)
  - Affichage /flyers/presse

### Annonce de la concertation à compter de Juillet 2015 :

Un affichage indiquant la concertation du SCOT et la possibilité de contribuer en ligne sur le site internet ou dans les registres de concertation aux 6 sièges des intercommunalités, a été réalisé aux sièges des 6 intercommunalités (affiche format A3) et dans chaque mairie du territoire et équipements publics. Des flyers (format A5) ont également été mis à disposition dans chaque mairie, au siège des 6 intercommunalités et dans les équipements publics.





Une insertion presse a été diffusée dans les journaux des intercommunalités, ainsi qu'une bannière web pour les sites internet.

### Annonce des soirées contributives :

Un encart presse a été réalisé dans Presse Océan (édition Loire Atlantique), Ouest France (édition Loire Atlantique), les 7, 9 et 22 septembre 2015.

L'information a été relayée sur les sites internet des 6 intercommunalités.

Un affichage été réalisé sur le panneau administratif du Pôle métropole, 2 cours du champ de mars à Nantes.

### Annonce des réunions publiques :

Un encart presse a été réalisé dans Presse Océan (édition Loire Atlantique), Ouest France (édition Loire Atlantique), les 25, 27 et 30 janvier 2016

L'information a été relayée sur les sites internet des 6 intercommunalités.

Un affichage été réalisé sur le panneau administratif du Pôle métropole, 2 cours du champ de mars à Nantes.

### Conférences-débat

L'objectif étant de construire progressivement le nouveau SCOT, le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire a organisé deux conférences-débat, ouvertes aux élus du territoire, aux personnes publiques associées, et aux conseils de développement, dans le but de concevoir collectivement l'avenir du territoire de la Métropole Nantes Saint-Nazaire. Elles se sont appuyées sur les travaux menés dans le cadre des « ateliers d'élus ».

La première conférence portant sur la thématique « Développement et solidarités » s'est tenue le 5

décembre 2014 à Cordemais. Animée par l'agence d'urbanisme de la région nazairienne (ADDRN) et l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), elle a réuni une centaine de personnes, élus, représentants des personnes publiques associées et des conseils de développement. Des experts comme le sociologue Jean Viard ont apporté leurs visions du territoire pour nourrir les débats. Les participants, répartis en tables rondes, ont échangé sur deux questions stratégiques :



- Comment le territoire de Nantes Saint-Nazaire peut-il accueillir 150 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 ?
- Le territoire Nantes Saint-Nazaire peut-il permettre à chacun de se loger ?

La seconde conférence-débat portait sur le thème « Développement et ressources ». Le Pôle métropolitain l'a organisée à Nantes le 20 mars 2015. Une nouvelle fois animée par l'ADDRN et

l'AURAN, une centaine de personnes (même profil que lors de la première) a participé à cette rencontre où deux Olivier sont intervenus, experts Philippe, paysagiste de l'Agence TER, et Xavier Desjardins, maître de conférences à l'Université Paris 1. Les modalités d'échanges ont été les mêmes que pour la première conférence-débat puisque les participants se sont répartis plusieurs tables rondes pour échanger autour de deux grands thèmes déclinés chacun en deux questions stratégiques:



- <u>Economie d'espaces, environnement, ressources : quels modèles pour demain ?</u>
  Comment concilier développement territorial, économie d'espace (préservation des ressources agricoles, naturelles, bâties...) et amélioration du cadre de vie ?
  Comment innover pour s'adapter voire anticiper les enjeux environnementaux (changement climatique, pollution, imperméabilisation des sols...) ?
- <u>Mobilités, accessibilité : emprunter des voies d'avenir</u>

  Comment favoriser l'usage de la marche et du vélo pour les déplacements de courtes distances ?

  Comment traduire la volonté de rapprocher le domicile et l'emploi (temps, distance...) ?

### Soirées contributives

Le Pôle métropolitain a organisé quatre soirées contributives, ouvertes à tous, sur les quatre thèmes clés de la concertation :

- Soirée contributive « Economie et emploi » à Couëron le 29 septembre 2015 : 8 personnes aux profils différents ont échangé sur le thème en deux groupes dans l'idée de prioriser les enjeux. Une restitution collective a ensuite été effectuée pour dégager les enjeux majeurs en lien avec la thématique.
- Soirée contributive « Transition écologique » à Besné le 30 septembre 2015 : absence de participants mais audition d'un représentant du CIGO (Carrières Indépendantes du Grand Ouest) qui a donné lieu à un cahier d'acteur.

- Soirée contributive « Mobilités et modes de vie » à Savenay le 6 octobre 2015 : 35 personnes ont échangé autour de ce thème. 6 groupes ont chacun priorisé les enjeux avant d'effectuer une restitution collective permettant de dégager les enjeux clés pour ce thème.
- Soirée contributive « Habitat et vie sociale » à Nort-sur-Erdre le 7 octobre 2015 : 20 personnes ont participé à cette rencontre. Les participants se sont répartis en 4 groupes pour prioriser les enjeux avant d'effectuer une restitution collective des divers échanges qui a permis de mettre en exergue les enjeux dits prioritaires.

C'est donc au total une soixantaine de personnes qui a participé à ces réunions, d'en moyenne 2h30, dans l'objectif de préparer l'avenir du territoire. Les trois soirées ayant donné lieu à une réunion ont fait l'objet d'un compte-rendu respectif disponible sur le site internet du Pôle métropolitain, la quatrième ayant donné lieu à la réalisation d'un cahier d'acteurs. Le bilan de ces soirées contributives est également disponible en ligne.

### Réunions publiques

Organisées par le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et animées par Mission publique, quatre réunions publiques, ouvertes à tous, se sont tenues dans le cadre de la concertation de la révision du SCOT :

- Lundi 1<sup>er</sup> février à 20h à la Chapelle-sur-Erdre: 15 participants. Les participants se sont répartis en quatre tables selon leur envie, à raison d'une table par thème clé de la concertation (« Habitat et vie sociale », « Economie et emploi », « Mobilités et modes de vie » et « Transition écologique »). Une rotation a eu lieu ce qui leur a permis de travailler sur deux thèmes différents. En fin de rencontre, une synthèse collective a été effectuée avant de passer à un temps de restitution et d'échange.
- Mardi 2 février à 20h30 à Blain : 12 participants. Les échanges se sont effectués selon les mêmes modalités et les mêmes temps que la première réunion publique.
- Mercredi 3 février à 18h30 à Saint-Nazaire : 6 participants. Les échanges se sont aussi effectués selon les mêmes modalités que lors des deux précédentes réunions publiques. En revanche, un thème supplémentaire a été étudié par chaque participant en raison d'une rotation supplémentaire.
- Vendredi 5 février à 19h à Saint-Etienne-de-Montluc : 20 participants. Suivant les mêmes modalités, les participants ont pu là aussi étudier 3 thèmes en individuel avant d'entamer une synthèse collective puis un temps de restitution et d'échange.



Ces réunions publiques avaient, au préalable, fait l'objet d'une communication par voie de presse. Au total, une soixantaine de personnes a pris part à ces réunions.

### 2. Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation se base sur les contributions citoyennes et d'acteurs, sur les comptesrendus des deux conférences-débat, des quatre soirées contributives et des quatre réunions publiques qui se sont déroulées dans le cadre de la concertation de la révision du SCOT. Ce bilan propose une synthèse de ces différents documents et donne les éléments de prise en compte par le SCOT.

### 2.1. Habitat et vie sociale

Les 5 conseils de développement du territoire ont, dans leur contribution commune, défini des grands enjeux en matière d'habitat qui se retrouvent, par ailleurs, dans d'autres documents de la concertation mais aussi dans les documents du SCOT :

- le vieillissement de la population
- la dilution de la croissance démographique sur le territoire
- la hausse du nombre de personnes seules
- l'augmentation de la précarité avec accroissement des écarts entre différents secteurs géographiques
- la précarité énergétique notamment du parc ancien

« Le logement est à considérer comme un enjeu politique majeur [...] avec une approche fine et différenciée » (contribution des 5 Conseils de Développement).

Accueil de nouveaux habitants. La qualité de vie est perçue comme un des facteurs expliquant l'attractivité du territoire métropolitain. Soutenir le développement de la nature en ville et l'amélioration du cadre de vie sur les communes du territoire est d'ailleurs un des deux enjeux majeurs priorisés lors de la soirée contributive « Habitat et vie sociale » du 7 octobre 2015. L'accueil de nouvelles populations sera accompagné d'une production de logements maitrisée et diversifiée. Le renouvellement urbain doit être favorisé au détriment de l'étalement urbain tout en conservant l'identité paysagère des centres-bourgs notamment face à une densification standardisée. La contribution du département de Loire-Atlantique donne d'autres éléments importants sur ce thème : favoriser les opérations de renouvellement urbain et de densification des dents creuses notamment dans les centres-bourgs ou encore optimiser l'utilisation de la ressource foncière. Les 5 conseils de développement proposent de penser la qualité de l'offre de logements en fonction des centralités, des zones de calme et des commerces de proximité mais aussi de soutenir la réhabilitation du parc de logements anciens en fixant des objectifs chiffrés. Cette réhabilitation et rénovation du parc de logements existants sont aussi souhaitées par les participants aux quatre réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre, Blain, Saint-Nazaire et Saint-Etienne-de-Montluc. L'accent est à mettre plus spécifiquement sur la réhabilitation énergétique qui pourrait être incitée par des aides.

Logement pour tous. La diversité de l'offre de logements et sa répartition équilibrée et cohérente sur le territoire est à soigner (comptes-rendus des réunions publiques à Blain et La Chapelle-sur-Erdre). L'aide au logement social doit être renforcée. Penser les besoins spécifiques en habitat que ce soit pour les jeunes, pour les seniors ou encore les gens du voyage (contribution de l'Association Départementale des Gens du Voyage Citoyen 44). Développer l'offre de logements à destination des mal-logés en définissant une politique du mal-logement et en étudiant le profil des mal-logés (contribution des 5 conseils de développement). La proximité des transports collectifs est un enjeu important en matière d'habitat puisqu'elle peut être un facteur discriminant entre zones desservies et zones non desservies. Par ailleurs, la mixité sociale et la mixité générationnelle sont à renforcer (comptes-rendus des réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre, Blain et Saint-Etienne-de-Montluc).

Co-construire l'habitat de demain avec les habitants (densité, modes d'habiter, ...). A une échelle plus large, il s'agit de concevoir un modèle urbain « à vivre ». L'idéal d'habiter actuel (maison individuelle avec jardin) est à faire évoluer au côté des habitants. L'analyse des évolutions de modes de vie et des comportements sociaux notamment en ayant plus recours aux chercheurs universitaires et co-construire de nouveaux modèles avec les habitants est souhaitée (contribution des 5 conseils de développement). Un travail de fond sur la densité semble à effectuer : repenser la densité en faisant évoluer le vocabulaire mais aussi les formes tout en concevant les aménagements en fonction des transports et, par ailleurs, se servir du périurbain comme espace d'expérimentation en matière de densification. Le développement d'espaces de respiration et le maintien d'espaces verts dans le tissu urbain sont deux éléments à intégrer. Les participants aux réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre et à Saint-Etienne-de-Montluc souhaitent que des réflexions soient menées sur l'habitat partagé. Les logements d'aujourd'hui ne seront pas les logements de demain et il est nécessaire d'anticiper cette évolution.

Les 5 conseils de développement proposent d'imaginer une instance supérieure de l'habitat sur le modèle des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) ou au moins une coordination à l'échelle du SCOT.

### → Comment le SCOT répond à ces enjeux ?

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- construire près de 100 000 logements d'ici 2030
- augmenter la part du logement locatif social dans la construction neuve
- assurer la diversité des nouveaux logements ; localiser les nouveaux logements à proximité des centralités et des secteurs bien desservis en transports collectifs
- encourager le dialogue entre les acteurs
- reconnaître la place de l'habitant comme acteur de la construction
- prioriser l'accueil de la population, des emplois et des services au sein de l'enveloppe urbaine,

### 2.2. Economie et emplois

Développement de l'économie liée aux NTIC. « Profiter de l'ère numérique pour effacer les distances et changer la place des territoires excentrés » (contribution de l'association Label gauche).

Profiter de l'économie numérique pour rompre les distances et penser cette économie comme contributive (solidarité de proximité). Le télétravail tout comme les espaces numériques de travail (ex. co-working, ...) sont des éléments pouvant être développés dans cette optique. L'aménagement des temps de travail est aussi à questionner (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources » du 20 mars 2015). Les nouvelles formes de travail sont moins énergivores et plus en phase avec les horaires de transports collectifs. Le SCOT a un levier d'action à travers le développement du haut débit voire très haut débit sur l'ensemble du territoire. Les participants aux réunions publiques à Saint-Etienne-de-Montluc et La Chapelle-sur-Erdre souhaitent, dans cette optique, que l'offre numérique soit développée.

L'unité et l'équilibre de l'entité géographique du SCOT est à maintenir notamment au regard du renforcement du rôle de la métropole nantaise qui se ferait au détriment du reste du territoire y compris Saint-Nazaire. Le maintien des dynamiques des centres-bourgs et la lutte contre une bipolarité Nantes Saint-Nazaire sont avancés pour qu'il n'y ait pas un territoire à deux vitesses (compte-rendu de la conférence-débat « Développement et solidarités » du 5 décembre 2014). Il s'agit de veiller au non décrochage des zones rurales en matière de dynamique économique et d'emplois est important dans cette optique. Par ailleurs, développer des activités génératrices d'emploi dans les pôles structurants (contribution citoyenne) et concevoir un réseau urbain hiérarchisé en structurant le territoire autour de polarités et en revitalisant les centres-bourgs sont deux enjeux pour assurer l'équilibre du territoire.

Le modèle économique actuel est questionné tout en sachant que la diversité des emplois et des activités est à préserver (compte-rendu de la conférence-débat « développement et solidarités »). Une image commune du territoire est à développer pour attirer. La diversité économique peut continuer à s'exprimer à travers le développement de l'économie liée à la mer et le maintien d'industries de pointe sur le territoire. Le maintien des emplois agricoles est à poursuivre tout comme la recherche de l'accès à l'emploi pour tous. Développer les énergies alternatives et renouvelables porteuses d'emplois d'avenir et assurer le déploiement des filières stratégiques d'avenir sur le territoire peuvent permettre de faire évoluer le modèle économique. La nécessité de dialoguer avec les territoires voisins pour une offre économique complémentaire est avancée à plusieurs reprises dans les éléments de la concertation (compte-rendu de la soirée contributive «économie et emploi », contribution citoyenne et comptes-rendus des réunions publiques).

Se doter d'un projet agricole pour le territoire (circuits courts et agriculture durable/de proximité) et inciter à consommer autrement (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources » et compte-rendu de la soirée contributive « économie et emploi ») sont deux éléments forts pour l'évolution de l'activité agricole. Il faut réfléchir à intégrer l'agriculture de proximité au sein des friches urbaines par exemple. Le développement des circuits courts est perçu comme un enjeu majeur concernant cette thématique et est souhaité par un bon nombre d'acteurs de la concertation. Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire est aussi souhaité (contribution du groupe local nantais d'EELV et comptes-rendus des réunions publiques à Blain et Saint-Nazaire).

L'adéquation entre les besoins en emploi et les formations est à améliorer (comptes-rendus des réunions publiques à Blain, Saint-Nazaire et Saint-Etienne-de-Montluc). Cela peut notamment passer par une anticipation des besoins en formation.

Au sein des espaces économiques, la priorité doit être fixée sur l'optimisation et l'accessibilité aux zones d'activités (contribution de la CCI 44 et compte-rendu de la réunion publique à Saint-Etienne-de-Montluc).

La coopération et l'accompagnement des entreprises, via des pépinières ou des clusters par exemple, est un enjeu fort si le territoire souhaite en accueillir de nouvelles (compte-rendu de la conférence-débat « développement et solidarités »).

### → Comment le SCOT répond à ces enjeux ?

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- affirmer un positionnement économique ambitieux et en s'appuyant sur les filières d'innovation et de création (économie maritime, industries culturelles et créatives, numérique, technologies avancées de production, ...)
- conforter l'emploi en ville (renforcer et privilégier les centralités)
- améliorer les qualités fonctionnelles et paysagères des zones d'activités dans une perspective de performance économique (redynamisation des zones d'activités vieillissantes et connexion au numérique)
- renforcer les centralités et le rôle des pôles structurants

### 2.3. Transition écologique

Penser la transition écologique comme facteur de développement pour le territoire (favoriser les circuits courts). La transition écologique peut nourrir l'économie de proximité. Développer les énergies renouvelables notamment l'éolien est un objectif majeur de la transition écologique (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources »). Le tourisme vert, l'utilisation des déchets de l'agriculture et de l'élevage pour produire de l'énergie ou encore les énergies marines sont des innovations perçues comme pouvant favoriser le développement économique du territoire.

Préserver et valoriser les espaces naturels notamment les paysages de bocage. L'objectif de 80000 hectares d'espaces agricoles pérennes à 20 ans est à maintenir et la baisse de la consommation des espaces agricoles est à poursuivre. Cette idée est d'ailleurs partagée par un grand nombre d'acteurs de la concertation. L'agriculture doit être incitée à être plus respectueuse de l'environnement (comptes-rendus des réunions publiques à la Chapelle-sur-Erdre et Saint-Nazaire). Il faut valoriser les PEAN (contribution du Département de Loire-Atlantique) et les améliorer (compterendu de la réunion publique à Blain). L'agriculture doit être plus impliquée dans l'équilibre écologique du territoire. Dans l'idée de préserver les espaces naturels, la lutte contre les espèces invasives est nécessaire (contribution du conseil de développement Loire et Sillon).

La trame verte et bleue doit assurer les **continuités écologiques**. Proposer un système de compensation en cas d'atteinte à ces continuités écologiques. Des franchissements peu coûteux des infrastructures linéaires qui viennent rompre les continuités écologiques sont à imaginer (contribution du conseil de développement Loire et Sillon). La profession agricole souhaite être

associée à l'identification de la trame verte et bleue et à celle des zones humides. Par ailleurs, les habitants souhaitent aussi être associés à l'identification de la trame verte et bleue.

Le **renouvellement urbain** est à favoriser pour moins consommer d'espaces. Cette idée se retrouve d'ailleurs dans un grand nombre de contributions et de comptes-rendus liés à la concertation. Le SCOT doit prendre en compte l'impact de l'artificialisation des terres, génératrice de CO2 (contribution citoyenne). La limitation de l'imperméabilisation des surfaces doit aussi être intégrée (compte-rendu de la réunion publique à Saint-Etienne-de-Montluc).

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est à développer à l'échelle du Pôle métropolitain pour améliorer la prise en compte de la question énergétique (comptes-rendus des réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre et Blain). La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la pollution sonore liées notamment à l'utilisation de la voiture sont à fortement diminuer (compterendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie » et contribution du groupe local nantais d'EELV). Il s'agit aussi de développer des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (contribution du département de Loire-Atlantique).

La maîtrise de l'écoulement des eaux et la lutte contre la pollution des eaux douces sont deux enjeux avancés lors de la conférence-débat « développement et ressources ».

Le département de Loire-Atlantique préconise l'intégration des dispositions du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) aux documents du SCOT. Le syndicat professionnel CIGO (Carrières Indépendantes du Grand Ouest) souhaite que le SCOT donne une ligne conductrice aux PLU sur la question des déchets inertes issus du BTP. Les quatre réunions publiques ont mis en évidence l'importance d'améliorer la gestion des déchets.

### → Comment le SCOT répond à ces enjeux ?

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- dessiner une éco-métropole verte et bleue (préservation des continuités écologiques et des espaces naturels emblématiques, intégration de la nature en ville et politique paysagère en faveur de la qualité du cadre de vie)
- soutenir l'élaboration d'un projet agricole pour le territoire permettant la diversité des fonctions et des usages des espaces agricoles (agriculture respectueuse de l'environnement, promotion du local et des circuits-courts, et protection des espaces agricoles face à l'urbanisation)
- poursuivre et renforcer les actions en faveur de la transition énergétique
- limiter l'exposition des habitants aux risques, nuisances et pollutions et développer la culture du risque
- améliorer la gestion des déchets

### 2.4. Mobilités et modes de vie

**Urbanisation « intelligente ».** « Contradiction entre les objectifs du SCOT en matière de limitation de la consommation d'espace et d'utilisation de la voiture individuelle, et le développement de zones d'activités mal desservies par les transports » (contribution du groupe local nantais d'EELV). Une réflexion sur la coordination des politiques de déplacements avec celles de l'emploi et de l'habitat est à porter pour concilier accès au logement, aux services et à l'emploi. Par ailleurs, il est souhaité d'améliorer l'accessibilité en transports collectifs notamment aux zones d'emploi, en pensant, par exemple, les schémas d'accueil des entreprises en fonction de la desserte en transports collectifs (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources »).

La complémentarité et la cohérence des différents modes de transports sont à développer. Créer des liaisons entre tous les modes de transports (intermodalité) est d'ailleurs un enjeu priorisé lors de la soirée contributive « Mobilités et modes de vie » du 06/10/2015. L'idée de faciliter l'interconnexion des réseaux via les pôles multimodaux est revenue plusieurs fois au cours de la concertation. Il s'agit de garantir l'accessibilité pour tous aux gares et pôles multimodaux en proposant, par exemple, des navettes entre les centres-bourgs et les gares (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »).

La proximité, un enjeu majeur. Le développement de la ville des courtes distances notamment via les déplacements doux et plus spécifiquement le vélo est un des objectifs à poursuivre. Pour cela, valoriser les modes doux en communiquant auprès des élus (contribution du conseil de développement Loire et Sillon) et des citoyens dès leur plus jeune âge pour les sensibiliser est important (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il s'agit de les valoriser en développant et sécurisant les liaisons douces (ex. pistes cyclables) et les aires de stationnement des vélos (synthèse des contributions de la conférence-débat « développement et ressources » et compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). La transversalité dans les réseaux, des transports collectifs plus attractifs et des modes alternatifs à la voiture développés sont souhaités par les acteurs du territoire Nantes Saint-Nazaire. En termes de proximité, développer les voies douces et une desserte en transports collectifs performante notamment dans les pôles structurants pour permettre un maillage de l'ensemble du territoire en imaginant notamment un réseau de transports en toile d'araignée et non en doigts de gants (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il faut proposer des alternatives à la voiture pour les courtes distances à effectuer notamment en zones périurbaines et rurales (contributions individuelles et d'acteur).

Réduire l'utilisation individuelle de la voiture. Le département de Loire-Atlantique encourage notamment à renforcer les actions en faveur du covoiturage et à aménager des voies d'accès aux agglomérations spéciales pour les transports en commun. Les tarifs des transports en commun sont à adapter mais aussi les temps de transports pour que les transports en commun deviennent plus attractifs vis-à-vis de la voiture. Une double amélioration est à envisager : celle du cadencement des transports collectifs, et notamment des trains, et celle de l'adéquation entre les heures de la vie professionnelle et les horaires des transports en commun (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il faut développer l'utilisation du vélo électrique par des aides (synthèse des contributions des participants de la conférence débat « développement et ressources » du 20/03/2015). Il s'agit également de limiter le développement des drives qui

favorisent l'utilisation de la voiture (compte-rendu de la conférence-débat « développement et ressources »). Son utilisation n'est pas à bannir mais à faire évoluer en développant, par exemple, les parkings-relais au niveau des pôles multimodaux pour limiter la congestion en centre-ville ou en favorisant le covoiturage. Par ailleurs, il s'agit aussi de privilégier le commerce de proximité aux grandes et moyennes surfaces pour réduire les distances et favoriser les mobilités douces (comptes-rendus des réunions publiques).

Cependant, l'optimisation du réseau routier transversal semble indispensable pour les participants à la réunion publique à Blain.

L'offre ferroviaire, jugée actuellement insuffisante lors des quatre réunions publiques, est à développer tant pour le transport de passagers que pour les transports de marchandises. Le cadencement de cette offre est notamment à renforcer. Les liaisons transversales sont à renforcer, au vue du manque actuel jugé incompréhensible (compte-rendu de la réunion publique à Blain).

Concevoir un plan de déplacement à l'échelle du Pôle (compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Le département de Loire-Atlantique préconise l'intégration du Schéma départemental des transports et des nouvelles mobilités aux futurs documents du SCOT. Concevoir une concertation inter-AOM (anciennement AOT) avec une forme de gouvernance portée par le SCOT serait une piste à développer (synthèse des contributions des participants de la conférence débat « Mobilités, accessibilité » du 20/03/2015). L'idée d'un schéma de déplacements doux à l'échelle du SCOT a, par ailleurs, été évoqué lors de la réunion publique qui s'est tenue à Blain.

L projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes a fait l'objet de débat lors des quatre réunions publiques. Il a été jugé incohérent avec les objectifs de préservation des espaces naturels, de limitation de la consommation de foncier agricole ou encore de limitation de l'extension des surfaces urbanisées par une partie des participants. D'autres l'ont jugé nécessaire pour le développement économique.

Il faut être attentif aux circulations agricoles (contribution de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique).

### → Comment le SCOT répond à ces enjeux ?

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation:

- renforcer l'accessibilité interrégionale, nationale et internationale de Nantes Saint-Nazaire en définissant les conditions d'intégration des grandes infrastructures
- relier les territoires grâce à des transports collectifs performants pour réduire l'usage de la voiture (complémentarité entre les réseaux, développement du ferroviaire, développement des autres usages de la voiture particulière, liaison en transports collectifs performants entre les pôles structurants)
- diminuer les distances de déplacement en intensifiant les centralités pour renforcer la proximité (développer la ville des courtes distances et inciter aux changements de comportements)
- sur les temps de la ville)

Bilan de la concertation Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire 9 mars 2016

### 2.5. Thèmes transversaux

Mixité fonctionnelle. Il s'agit de développer dans les grands projets une mixité de fonctions entre l'habitat, les services et l'emploi (comptes-rendus de la conférence-débat « développement et solidarités » et des soirées contributives « habitat et vie sociale » et « mobilités et modes de vie ») mais aussi accompagner le développement de cette mixité à l'échelle des centres-bourgs des pôles structurants. Cette volonté de développer une mixité de fonctions, notamment dans les nouveaux projets, est aussi ressortie lors des réunions publiques (comptes-rendus des réunions publiques à La Chapelle-sur-Erdre et à Saint-Etienne-de-Montluc).

Stratégie d'aménagement globale (habitat, transports, équipements, services). Il faut penser l'aménagement du territoire de manière globale en considérant les problématiques de transports, d'habitat, d'équipements et de services de façon commune pour favoriser un développement optimisé et cohérent (contributions de 3C44, du département de Loire-Atlantique et des 5 conseils de développement et compte-rendu de la soirée contributive « mobilités et modes de vie »). Il s'agit par exemple de favoriser l'implantation d'activités économiques à proximité des bassins de main d'œuvre et des dessertes en transports en commun.

Accompagnement des changements de comportements. Sur le plan de la transition écologique, la culture environnementale du territoire est encore à forger (compte-rendu de la conférence-débat « développement et ressources »). Il est nécessaire de concilier le développement économique et la préservation de l'environnement. En ce qui concerne les mobilités et les modes de vie, le changement de comportements est à accompagner en favorisant, par exemple, les usages alternatifs (compte-rendu de la conférence-débat « développement et ressources »). Les entreprises et les employeurs ont un rôle majeur à jouer dans le changement de comportements. Il s'agit aussi de concevoir différemment les déplacements.

### → Comment le SCOT répond à ces enjeux ?

Les objectifs définis dans le SCOT intègrent certaines propositions issues de la concertation :

- accompagner les objectifs quantitatifs de construction de logements et les objectifs d'optimisation du développement urbain
- développer une dynamique de projets et faire du territoire Nantes Saint-Nazaire un territoire porteur d'un nouveau modèle urbain à vivre
- renforcer les centralités à toutes les échelles afin de rechercher la proximité des équipements, des commerces, des emplois, des services et des transports collectifs, offrir des lieux de vie accessibles et de qualité, et favoriser la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle

L'ensemble des compte-rendus des conférences débat, soirées contributives, réunions publiques sont disponibles en ligne sur le site internet du Pôle métropolitain : www.nantessaintnazaire.fr